



RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Communauté
d'Agglomération
de Niort

PREFECTURE DEUX-SEVRES
09 JUL. 2014



> Table des matières

1. CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE

1.1 Régie à autonomie financière	p 5
1.2 Effectif statutaire	p 5
1.3 Prise en compte du Plan Climat Energie territoriale (PCET)	p 5
1.4 Prise en compte de l'Agenda 21 interne de la CAN	p 6

2. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des déchets	p 6
2.2 Compostage individuel	p 6
2.3 Couches lavables	p 8
2.4 DASRI	p 8
2.5 Actions de communication	p 8

3. LA COLLECTE

3.1 Collecte en porte à porte	p 10
3.2 Collectes en apport volontaire	p 10
3.3 Tonnages collectés	p 11
3.4 Collecte des volumineux sur la CAN	p 12

4. LES DÉCHÈTERIES

4.1 Horaires	p 13
4.2 Catégories de déchets acceptés	p 14

5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

5.1 Centre de Transfert des Déchets Ménagers Assimilés	p 15
5.2 Transfert des Emballages ménagers	p 15
5.3 Transfert du verre	p 16
5.4 CET d'enfouissement des inertes	p 17
5.5 Plateforme de compostage des déchets verts	p 17
5.6 Unité de compostage des boues	p 17

6. LES STATISTIQUES

6.1 Statistiques générales	p 18
6.2 Le recyclage	p 20
6.3 Respect des objectifs réglementaires	p 20

7. ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

7.1 Modalités d'exploitation	p 21
7.2 T.E.O.M.	p 22
7.3 Montant annuel des prestations	p 23
7.4 Montant annuel des dépenses et recettes	p 24

ANNEXES	p 25
---------------	------

La Communauté d'Agglomération de Niort est un EPCI (Établissement public de coopération Intercommunale) qui regroupait, au 31 décembre 2013, 29 communes sur 54 000 hectares, représentant 103 725 habitants (source INSEE 2011).

1. CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2013, le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers était assuré en régie directe.

La Communauté d'Agglomération de Niort assure directement la compétence « élimination des déchets ménagers » dans la compétence optionnelle « Environnement » depuis le 1^{er} janvier 2001.

1.1 Régie à autonomie financière

En application de la décision du Conseil de Communauté du 6 mai 2002, il a été créé, depuis le 1^{er} juillet 2002, une régie administrative à autonomie financière pour la gestion des déchets ménagers.

1.2 Effectif statutaire

L'effectif statutaire ouvert du service collecte et traitement des déchets sur l'ensemble des communes était de 151 agents au 31 décembre 2013, soit 142 agents statutaires, stagiaires, détachés ou contractuels de longue durée étaient inscrits à l'effectif (idem au 1^{er} janvier 2012) et 9 emplois d'avenir.

1.3 Prise en compte du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Développement
Durable
L'agglomération de Niort en action

CAP
Cit'ergie
European Energy Award®

Depuis 2010, la CAN s'est engagée dans la construction d'une politique «énergie-climat» à travers la démarche de

labellisation Cit'ergie et l'élaboration du PCET.

L'activité de la Régie des Déchets Ménagers en est une des composantes et participe à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique.

1.4 Prise en compte de l'Agenda 21 Interne de la CAN



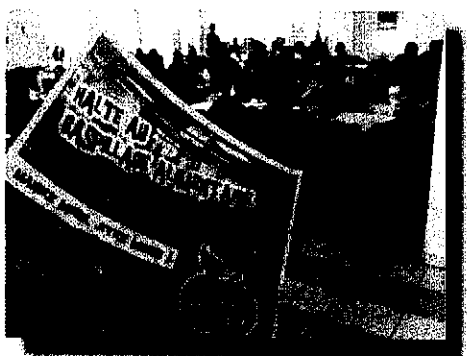
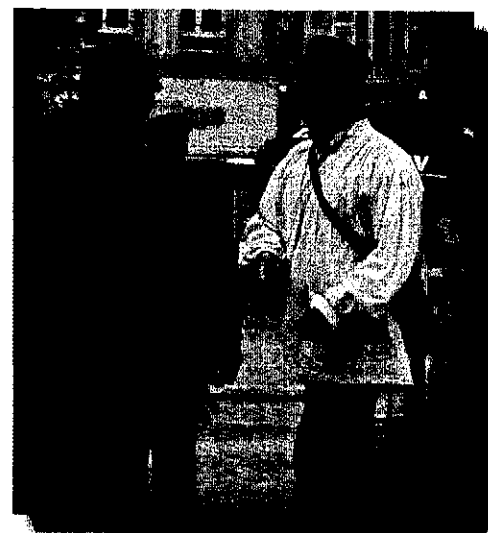
Certaines actions du programme de prévention présenté ci-dessous sont inscrites à l'Agenda 21 de la CAN.

En 2013, des actions de tri du papier blanc de bureau ont été initiées, ainsi que la prévention de la consommation de papier et l'utilisation de plateaux repas réutilisables lors des réunions internes.

2. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des déchets

Dans le cadre de sa compétence « Élimination des déchets », la CAN a contractualisé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention des Déchets dans le cadre des lois Grenelle et dans la continuité du programme IDEAL 79 initialisé en 2004 et financé par l'Europe (programme *Life*). Le financement apporté par l'ADEME est de l'ordre de 115 000 € par an jusqu'en 2014.



A ce titre, plusieurs actions ont déjà été initiées, telles la promotion des opérations d'éco-consommation, la réduction du gaspillage alimentaire, les éco-manifestations, la mise en œuvre du projet de ressourcerie, le compostage domestique, la promotion des couches lavables, des actions d'éco-exemplarité de la collectivité.

2.2 Compostage à domicile

L'opération d'extension du compostage domestique s'est achevée en 2010 sur l'ensemble des communes de la CAN (excepté Niort et Chauray).

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a donc la possibilité de valoriser ses biodéchets.

Une action de compostage collectif en pied d'immeuble a été menée à Niort dans la Zone Urbaine Sensible : en mars 2011 résidence Broglie, en septembre et octobre 2012 résidence Fief Chapon et résidence Chamoiserie.

Compostage individuel : répartition des foyers équipés et taux de participation par commune* (au 31/12/2013)

* exceptés Niort et Chauray

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de foyers	Nombre de composteurs avec bio-seaux	Nombre de bio-seaux uniquement	Taux de participation
Aiffres	5 340	2 164	699	23	33,4 %
Amuré	471	160	112	1	70,6 %
Arçais	603	286	160	2	56,6 %
Bessines	1 592	645	299	2	46,7 %
Le Bourdet	548	213	101	1	47,9 %
Coulon	2 219	956	442	7	47 %
Echiré	3 294	1 381	623	30	47,3 %
Epannes	763	328	169	1	51,8 %
Frontenay-Rohan-Rohan	2 951	1 208	520	6	43,5 %
Magné	2 773	1 265	501	11	40,5 %
Mauzé-sur-le-Mignon	2 790	1 217	483	7	40,3 %
Priairé	122	52	36	0	69,2 %
Prin-Deyrançon	618	235	144	2	62,1 %
La Rochénard	575	184	102	3	57,1 %
Saint Gelais	1 792	672	365	15	56,5 %
Saint-Georges-de-Rex	417	176	99	2	57,4 %
Saint-Hilaire-la-Palud	1 591	706	386	3	55,1 %
Saint-Maxire	1 132	452	244	3	54,6 %
Saint-Rémy	1 010	407	179	3	44,7 %
Sansais-La Garette	785	317	159	3	51,1 %
Sciecq	588	243	115	3	48,6 %
Thorigny-sur-le-Mignon	88	37	20	0	54,1 %
Usseau	906	341	236	0	69,2 %
Vallans	775	298	162	3	55,4 %
Le Vanneau - Irleau	894	393	207	5	53,9 %
Villiers-en-Plaine	1 714	624	360	9	59,1 %
Vouillé	3 260	1 320	593	19	46,4 %
TOTAL	40 211	16 280	7 516	164	47,2 %

2.3 Couches lavables

Chaque enfant produit, de la naissance à l'acquisition de la propreté, une tonne de déchets générée par 4 500 à 6 000 couches jetables.

Sur le territoire de la CAN, les couches jetables représentent 4,5 % des ordures ménagères, soit près de 1 200 tonnes de couches jetées par an.



Afin de mieux faire connaître les couches lavables, une animatrice a été recrutée en 2012 pour promouvoir l'utilisation auprès des foyers et des établissements recevant les enfants en bas âge.

Par ailleurs, la CAN propose aux parents une aide financière de 60 €, renouvelable une fois, pour l'achat de 12 couches lavables.

En 2013, 57 foyers ont testé les couches lavables, 20 ont sollicité l'attribution de la subvention et 30 ont acheté des couches d'occasion.

Deux crèches utilisent dorénavant les couches lavables : la crèche de Mendès-France et la crèche de Vouillé.

2.4 Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants (DASRI)

Depuis septembre 2006, la reprise des Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants s'est organisée sur le territoire de la CAN, afin de répondre aux attentes des associations de diabétiques et des centres de tri.

Rappel du principe :

Les pharmaciens délivrent un collecteur individuel aux patients insulinos-dépendants. Une fois plein, ce bac est ramené par le patient à la pharmacie.

La traçabilité de la filière est assurée par la présence de codes barre sur les boîtes. Une fois collectés, les bacs individuels sont envoyés à Nantes, à l'usine d'incinération Valoréna qui est agréée pour le traitement de ces déchets spécifiques.

Un décret du 30 juin 2011 acte la création d'une Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les DASRI. Il organise la collecte et le traitement de ces déchets et détaille l'organisation qui doit être mise en place pour les producteurs de médicaments. Des dispositifs médicaux financent la filière.

Des négociations en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont eu lieu courant 2013 avec DASTRI, éco-organisme en charge de la filière des déchets à risques infectieux. En effet, le dispositif proposé aurait entraîné une diminution du service à l'utilisateur. Ces négociations ont abouti début 2014.

2.5 Actions de communication

Comme chaque année et de manière régulière, des articles consacrés aux déchets ménagers ont été publiés dans *Territoires de Vie* et dans les bulletins municipaux des communes, ainsi que sur le site Internet de la CAN et sur la radio locale D4B. La CAN a porté assistance aux étudiants de l'IUT de Niort pour organiser la collecte de DEEE dans le cadre d'un *Recycling Project*, en partenariat avec l'éco-organisme ERP. Chaque DEEE apporté (sur un total de 2,7 tonnes) permettait d'accéder gratuitement à un concert.

Les assistantes de la prévention et du tri ont mené diverses actions de sensibilisation :

- Accompagnement des visites des installations (déchèterie, station de compostage) ;
- Information et interventions dans les écoles primaires et collèges ;
- Information en porte-à-porte des foyers suite, notamment, à la mise en place du *ruban rouge* sur les conteneurs présentant des erreurs de tri.
- Passage des assistantes de la prévention et du tri à des fins de sensibilisation et remise de cabas et plaquettes de tri (sac de pré collecte) en habitat vertical ;
- Sensibilisation sur le tri des agents municipaux et de proximité.

Les actions de communication du « Maître composteur » ont porté sur :

- Interventions auprès des scolaires ;
- Distribution des composteurs et suivi des foyers équipés en composteurs ;
- Accompagnement des sites de compostage collectif ;
- Participation aux manifestations sur le territoire (salon horticole, Foirexpo, inauguration place Auzanneau) ;
- Organisation des formations grand public en partenariat avec Vent d'Ouest, Société d'Horticulture, CFPPA.



Les actions de communication de l'assistante en charge de la promotion des couches lavables ont porté sur :

- Participation aux manifestations (Foirexpo, semaine du Développement durable, Semaine de l'allaitement, Fête du frêne têtard à Amuré) ;
- Mise en place et suivi technique des crèches utilisant les couches lavables ;
- Animation 2 fois par semaine à la polyclinique Inkermann.

En plus des calendriers de collecte distribués en début d'année à l'ensemble des usagers, des supports de communication ont été distribués aux nouveaux arrivants :

- Guide de la Prévention et du Tri, réglette de tri, guide des déchèteries ;
- Charte et Guide de compostage « Petit guide pour un compostage réussi » ;
- Charte de l'éco-consommation (financé en 2010 par le Conseil Général) ;
- Guide et charte du compostage collectif.

3. LA COLLECTE

3.1 La collecte en porte-à-porte

> Fréquence de collecte et population desservie

		Population desservie	OM	Emballages Journaux Magazines	Verre	Biodéchets
Niort	Hypercentre	2 000	C 5	-	-	-
	Périphérie centre-ville et habitat collectif*	10 000	C 2	C 1	C 0,25	C 1
	Pavillonnaire	50 000	C 1	C 1	C 0,25	C 1
Chauray		6 000	C 1	C 0,5	-	C 1
Hors Niort		34 000	C 1	C 0,5	-	-

* l'habitat collectif n'est pas desservi par la collecte sélective en porte-à-porte

Note

C1 : une collecte par semaine - C2 : deux collectes par semaine - C5 : cinq collectes par semaine - C0,5 : une collecte tous les 15 jours - C0,25 : une collecte par mois

Achat de mini-bennes pour la collecte dans les impasses :

Afin de supprimer les dernières marche arrière pour la collecte des impasses avec des bennes usuelles (pratique accidentogène déconseillée par la Recommandation R 437 de la CRAM), la régie a fait l'acquisition de deux mini-bennes de 3,5 t et 7,5 t de PTAC.

Ces deux bennes seront respectivement affectées à la collecte à Niort et sur le reste de la CAN, là où les solutions traditionnelles (aménagement de la voirie, point de regroupement en tête d'impasse, ...) n'ont pas pu être mises en œuvre.

3.2 La collecte en apport volontaire

> Nombre de cubos (bornes d'apport volontaire)

	Nombres de conteneurs
Emballages ménagers	102
Journaux / Magazines / Revues	101
Verre ménagers	308
Vêtements	48



En partenariat avec la CAN, l'Association TRIO, émanation d'Emmaüs, assure la collecte des textiles usagés sur 48 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire, dont les déchèteries de Niort, Echiré, Magné et Aiffres.

En 2013, près de 286 tonnes de textile ont été détournées du tout-venant, dont 106 tonnes provenant des apports directs sur le site d'Emmaüs à Prahecq.

Ces textiles sont valorisables à 87% par réemploi ou recyclage. Seuls les 13% restants sont traités par enfouissement. Parallèlement, la CAN a signé une convention de partenariat, validée par la délibération du 26 septembre 2011, avec ECO TLC, éco-organisme textile - habillement - linge de maison - chaussures. ECO TLC reverse une subvention annuelle de 0,10 € / habitant.

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) dans les quartiers de la Tour-Chabot/Gavacherie et du Clou-Bouchet à Niort, 12 conteneurs enterrés y ont été mis en place entre mars et octobre 2013.



3.3 Tonnages collectés

> Tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

	Collecte en porte-à-porte	Collecte en apport volontaire
Ordures ménagères	21 053	-
Emballages ménagers Journaux / Magazines	5 549	294
Biodéchets	7 103	-
Verre ménager	1 491	2 040
Cartons	218	26
Vêtements	-	190

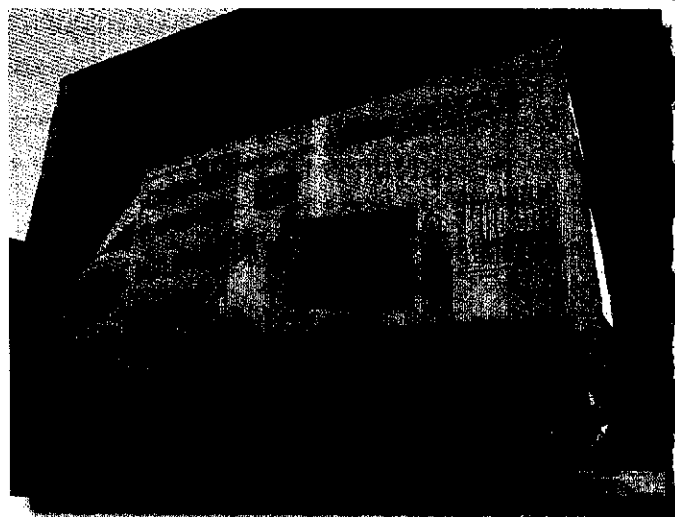
3.4 Collecte des volumineux sur la CAN

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, liée à l'Opération de Renouvellement Urbain, déployée sur la Zone Urbaine Sensible de Niort, la Régie des Déchets Ménagers a mis en place, à partir de septembre 2010, un service de collecte des volumineux.

A compter de septembre 2011, ce service a été étendu à l'ensemble du territoire communautaire. Il s'adresse aux particuliers qui souhaitent faire enlever des objets de grande taille qui ne

peuvent pas être acheminés en déchèterie dans un véhicule léger, par exemple : sommier, gros électroménager, meubles non démontables, ... Cet enlèvement se fait moyennant prise de rendez-vous au 0 800 33 54 68 ou sur une boîte dédiée : volumineux@agglo-niort.fr.

En 2013, 682 interventions ont été réalisées (voir le détail par commune dans le tableau ci-dessous).



> Nombre d'interventions pour la collecte des volumineux

Aiffres	18	Prin-Deyrançon	3
Amuré	1	La Rochénard	0
Arçais	8	Saint Gelais	7
Bessines	6	Saint-Georges-de-Rex	0
Le Bourdet	0	Saint-Hilaire-la-Palud	0
Chauray	31	Saint-Maxire	6
Coulon	9	Saint-Rémy	4
Echiré	13	Sansais-La Garette	2
Epannes	1	Sciecq	3
Frontenay-Rohan-Rohan	11	Usseau	0
Magné	36	Le Vanneau - Irleau	2
Mauzé-sur-le-Mignon	6	Villiers-en-Plaine	8
Niort	496	Vouillé	11
Priaire	0	TOTAL	682

4. Les déchèteries

Plusieurs travaux ont été effectués ou sont en cours sur les déchèteries :


- Mise en service de la nouvelle déchèterie de la Grande Paloube du Vanneau-Irleau au 1^{er} juillet 2013 qui permet aux usagers de déposer en toute sécurité une plus grande quantité de déchets et de bénéficier d'une plus grande amplitude d'horaires d'ouverture ;
- Fermeture de la déchèterie d'Amuré au 30 juin 2013 ;
- Mise en place de plateforme de déchargement des déchets verts au sol à Echiré, Aiffres et Prin-Deyrançon suite à l'obligation de mise en place de garde-corps sur les quais de déchèteries.


4.1 Les horaires

La CAN comptabilise 12 déchèteries sur son territoire (fermeture de celle d'Amuré en juin 2013)

> Horaires des déchèteries

 HORAIRES HIVER

 HORAIRES ÉTÉ

 HORAIRES HIVER-ÉTÉ

Pour info : les horaires été - hiver changent le dernier dimanche de mars et le dernier dimanche d'octobre.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AIFFRES Lieu-dit "Saint-Maurice"	13h - 17h 14h - 19h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 19h	13h - 17h 14h - 19h	13h - 17h 14h - 19h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 13h 14h - 18h	
BESSINES Lieu-dit "Les Grands Marais"	13h - 17h 14h - 19h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE
COULON Lieu-dit "Les Champs Renards"	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 19h	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE
ÉCHIRÉ Z.I Le Luc							
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN Lieu-dit "Boussais"	9h - 12h 13h - 17h	13h - 17h 14h - 19h	13h - 17h 14h - 16h		9h - 12h30 13h - 17h 9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 13h - 17h 9h - 12h30 14h - 18h	FERMÉE
LE VANNEAU Lieu-dit "La Grande Paloube"	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h 13h - 17h 14h - 16h	13h - 17h 14h - 16h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE
MAGNÉ Lieu-dit "La Trappe aux Loups"	9h - 12h 13h - 17h	13h - 17h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h	9h - 12h		FERMÉE
NIORT - SOUCHÉ Rue de Vaumorin							FERMÉE
NIORT - VALLON D'ARTY Chemin de Sérigny							
PRIN-DEYRANÇON Lieu-dit "Le Haut Pié Blanc"			FERMÉE				FERMÉE
SAINTE-HILAIRE LA PALUD Lieu-dit "Prairie d'Issai"	13h - 17h 13h30 - 17h30	FERMÉE	13h - 17h 13h30 - 17h30	FERMÉE	13h - 17h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h30 - 17h30	FERMÉE
VOUILLÉ Lieu-dit "Fend le Vent"	9h - 12h 13h - 17h 9h - 13h 14h - 18h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE

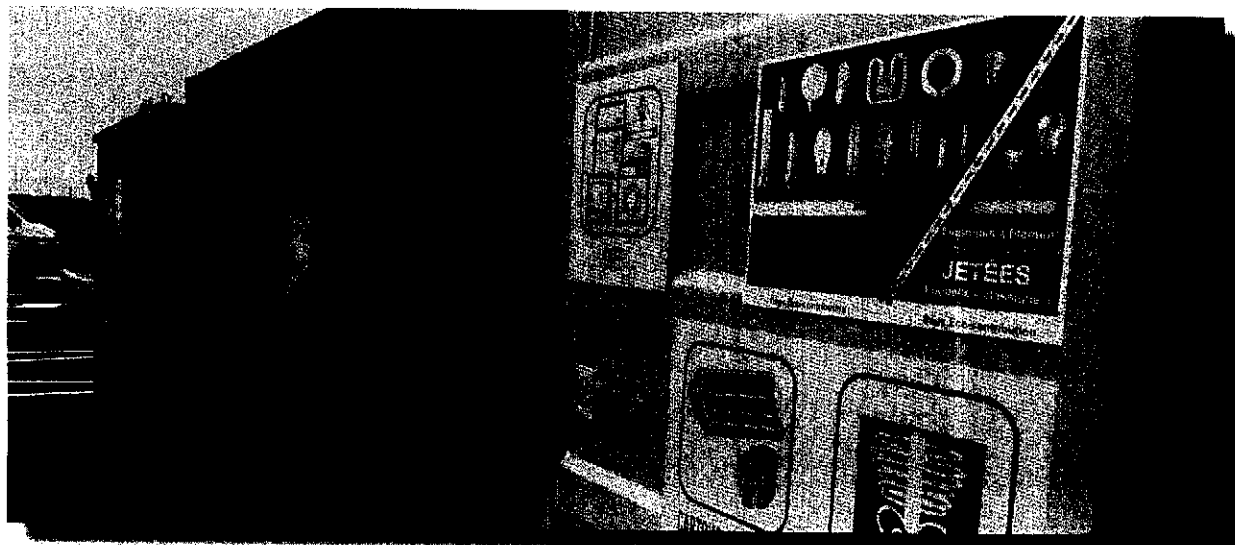
4.2 Catégories de déchets acceptés dans les déchèteries

> Tonnages des déchets traités par déchèteries

											Total Déchèteries	Nombre de visiteurs	Nbre de visiteurs Evolution 2012 / 2013
	-	-	288	471	1 023	-	6	114	47	-	1 902	41 284	+ 22,54 %
	-	-	46	-	219	-	-	-	6	-	265		fermeture 30/06
	-	-	156	-	404	-	-	4	16	-	564	8 268	- 1 %
	-	-	99	-	546	-	-	3	21	-	648	9 234	- 2,83 %
	2	101	698	849	1 622	-	22	242	125	88	3 629	46 415	- 1,77 %
	-	-	110	-	506	-	-	8	20	-	624	9 753	+ 2,72 %
	-	18	118	169	176	-	2	28	14	15	526	4 358	ouverture 01/07
	-	-	164	-	816	-	-	4	23	-	984	15 396	+ 6 %
	9	345	1 528	2 982	2 625	11	40	510	374	244	8 299	81 313	- 4,72 %
	10	312	638	1 016	1 006	8	38	268	331	235	3 534	75 188	- 2,63 %
		111	96	695	754	3	16	205	66	61	1 941	24 130	+ 1,55 %
	-	-	139	-	273	-	-	4	16	-	416	4 896	+ 6 %
	-	-	1 268	-	665	-	-	3	17	-	1 936	11 446	+ 8,79 %
	-	-	-	-	-	-	19	185	-	-	200	-	
TOTAL	21	887	5 348	6 182	10 635	22	143	1 578	1 076	643	25 468	331 681	

Taux de fréquentation :

Sur l'année 2013, chaque habitant de la CAN utilise, en moyenne, 3 fois par an les services d'une déchèterie.



5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA CAN

5.1 Centre de transfert des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) de Souché à Niort

La Commission pour la mise en oeuvre des servitudes associées au périmètre de protection (COMOSAPP) des captages d'eau potable du Vivier et Gachet à Niort étudie depuis juin 2012 les possibilités de réaménagement sur place du centre de transfert des déchets ménagers de la CAN, l'autre hypothèse étant de le reconstruire sur un autre site.

La COMOSAPP associe les services de l'État (ARS, DREAL, DDT), la Ville de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, l'Hydrogéologue agréé et la CAN.

L'installation de transfert d'ordures ménagères et déchets assimilés permet le regroupement des déchets, puis leur rechargement sur des camions gros porteurs, pour être dirigés :

> Vers les Installations de traitement suivantes suite à l'appel d'offres de 2009 (marchés du 11/11/2009) :

- ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de SVO au Vigeant (86) pour le tiers du tonnage produit jusqu'au 30 juin ;
- ISDND de SITA à Amailloux (79) pour le tiers du tonnage produit jusqu'au 30 juin ;
- VPO Environnement à Lezay (79) pour le tiers du tonnage produit jusqu'au 30 juin.

> Vers le centre de valorisation des déchets par traitement à la chaux de VPO à Lezay (79) depuis le 1^{er} juillet 2013. L'usine a ensuite été confiée en exploitation à la SEML du Pays Mélusayen dont les principaux actionnaires sont :

- La Région Poitou-Charentes ;
- La Communauté de Communes de Lezay ;
- La Communauté de Communes de Lusignan ;
- La Société VPO, ancien exploitant ;
- La Société VALOROM, qui détient le brevet pour la fabrication de l'oxyom.

Par délibération du 16 décembre 2013, la CAN est entrée au capital de la SEML du Pays Mélusayen à hauteur de 340 k€, correspondant à 11,33% du capital.

Il est à noter que cette usine, encore en phase d'essais industriels, n'a pas permis d'absorber l'ensemble des tonnages produits. Les tonnages excédentaires ont été redirigés sur le site de SITA à Amailloux, sous-traitant de VPO, de même que les déchets non organiques (tout-venant de déchèteries, déchets d'activités économiques), qui n'ont pas vocation à produire l'oxyom, amendement calcique valorisé en agriculture.



> Évolution des tonnages de déchets évacués au centre de transfert

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères et assimilées	24 747	23 068	22 481	21 599	20 792	21 553	21 490	21 053
Autres ordures ménagères autres collectivités	837	1 579	861	-	-	-	-	-
Tout-venant	4 736	4 358	5 100	4 362	4 713	4 847	4 505	5 348
DAE des artisans commerçants et déchets des services	5 161	4 533	4 523	4 176	5 101	3 847	3 756	3 607
Refus de compostage (issus du Vallon d'Arty)	23	3	36	62	62	107	84	97
Divers (volumineux, encombrants, cubos, refus, ...)	-	-	-	-	-	197	34	107
TOTAL	35 504	33 541	33 001	30 199	30 668	30 551	29 869	30 212

5.2 Transfert des emballages ménagers

En l'absence de centre de tri des déchets recyclables sur le territoire de la CAN, les emballages et journaux, magazines, revues collectés en porte-à-porte ainsi que les emballages issus des points d'apport volontaire transitent sur un quai de



transfert du Vallon d'Arty à Niort avant transport au centre de tri de Bressuire géré par le SVL (Syndicat du Val de Loire).

5.3 Transfert du verre ménager

Une nouvelle zone d'entreposage du verre ménager avant évacuation pour valorisation a été mise en service le 1^{er} juillet 2013 sur le site du Vallon d'Arty, en remplacement de celle préexistante sur le centre de transfert de Souché.

La zone d'entreposage du verre ménager avant évacuation sur la déchèterie du Haut-Pié-Blanc à Prin-Deyrançon a été fermée le 30 juin 2013.

Le verre ménager est transporté sur SAMIN (Saint-Gobain) à Cognac (16).

5.4 ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

Le site du Vallon d'Arty présente une ISDI de type H (déblais de terrassement et de terres non polluées).

Le centre a reçu 9 405 tonnes en 2013, essentiellement des inertes provenant des apports des particuliers en déchèteries (6 182 tonnes), le reste des apports étant constitué par les apports Ville de Niort et CAN.

5.5 Plateforme de compostage déchets verts / FFOM

La plateforme de compostage du Vallon d'Arty est autorisée à traiter 30 000 tonnes par an de déchets verts et fermentescibles.

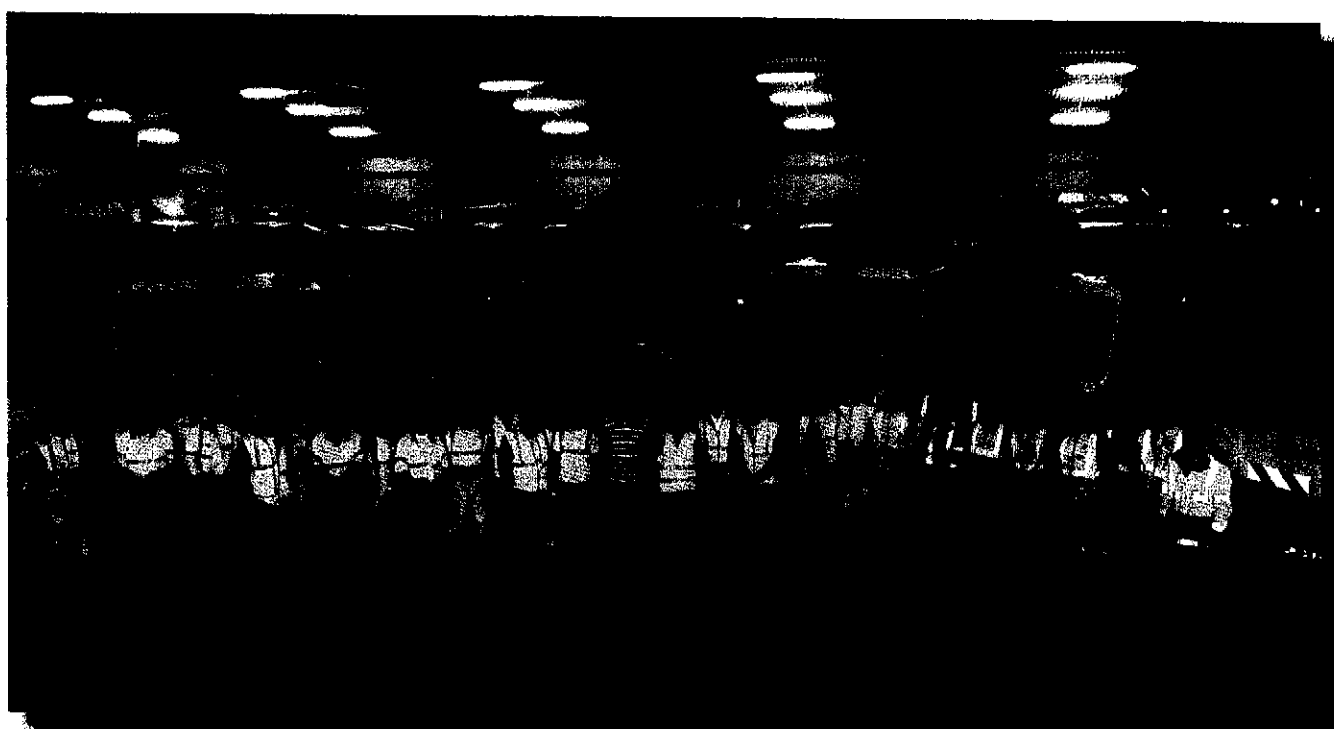
En 2013, le tonnage de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est de 7 103 tonnes, pour un total composté de 20 125 tonnes.

Le compost produit représente 5 604 tonnes distribuées gratuitement aux usagers dans les différentes déchèteries, ou vendues aux agriculteurs.

5.6 Unité de compostage des boues

L'installation construite par le groupement TVD-EIFFAGE-ACES, achevée en 2007, n'est toujours pas réceptionnée. Dans l'attente, les boues sont évacuées chez un prestataire de service, budgétairement à la charge du service assainissement de la CAN.

Suite à l'expertise judiciaire qui a pris fin en juillet 2012, les travaux préconisés par l'expert n'ont toujours pas été mis en oeuvre.



6. LES STATISTIQUES

6.1 Statistiques générales

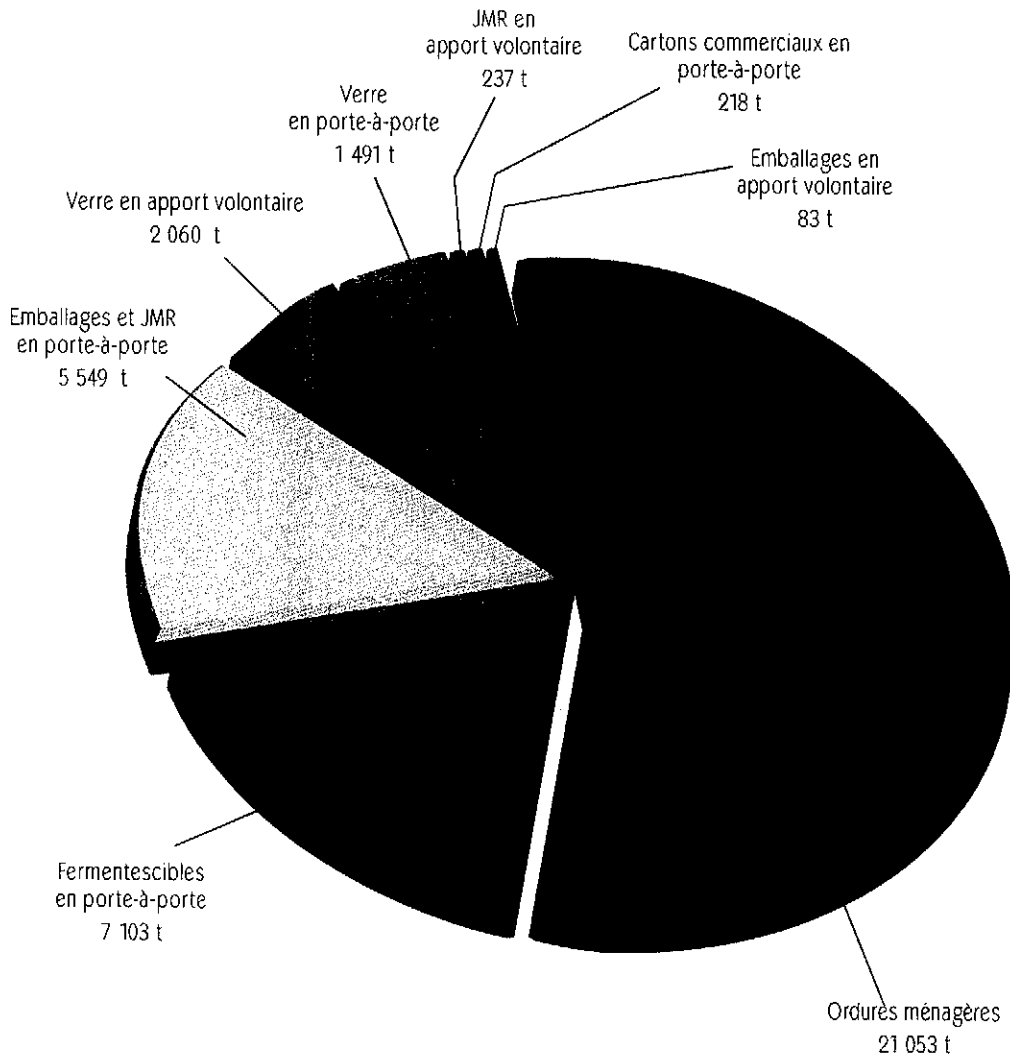
Le total des quantités de déchets ménagers collectés en 2013 est de 64 596 tonnes, dont 6 182 tonnes de déblais inertes. Le tonnage global est donc en hausse par rapport aux années précédentes, hausse essentiellement due aux conditions climatiques particulièrement humides qui ont favorisé la production de déchets verts (déchèteries) et de fermentescibles (porte-à-porte).

Des reports de tonnages ont eu lieu en déchèteries sur le tout-venant du fait de la difficulté à valoriser le bois classe B (les usines de fabrication d'aggloméré ayant fermé). Par contre, la baisse de la production des OM se poursuit, couplée à celle des emballages ménagers, signe d'une baisse de consommation des ménages et de la prise en compte des consignes de prévention.

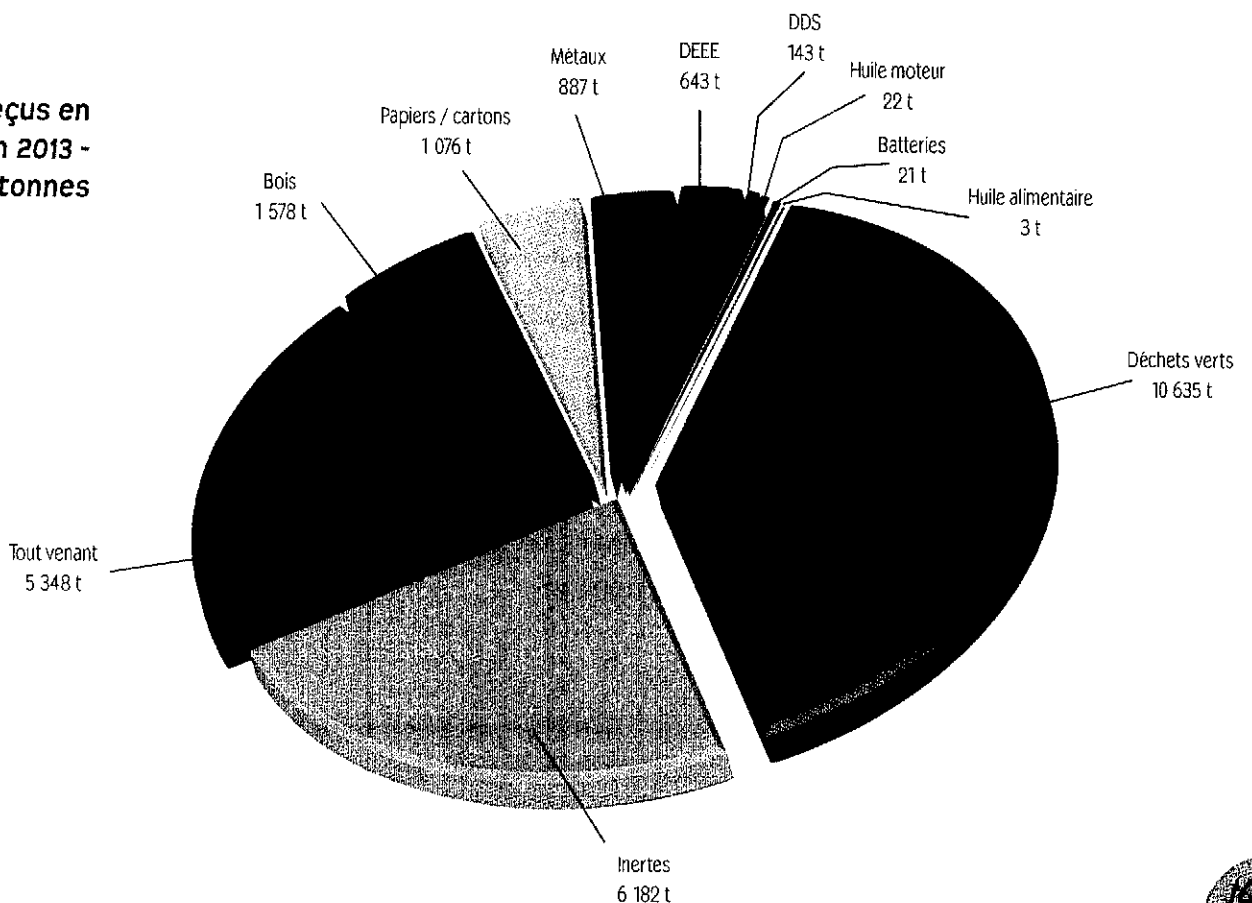
> Tonnages globaux des déchets (PàP, AV et déchèteries)

	2011	2012	2013	%
COLLECTE EN PORTE-A-PORTE				
	21 055	21 490	21 553	- 2,03 %
	5 649	5 742	6 062	- 3,36 %
	7 103	6 559	6 560	+ 8,29 %
	1 691	1 706	1 491	- 12,6 %
	215	144	174	+ 51,3 %
	5	-	-	-
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE				
	89	89	83	- 6,74 %
	230	230	229	+ 3,04 %
	2 049	2 049	2 040	+ 0,54 %
	182	182	186	+ 4,39 %
TOTAL HORS FFOM	30 881	31 632	31 818	- 2,37 %
TOTAL	37 984	38 191	38 378	- 0,54 %
DECHETERIES				
	4 597	4 597	4 949	+ 19,45 %
	8 832	8 832	8 800	+ 20,41 %
	5 281	5 281	4 874	- 19,9 %
	6 276	6 276	7 293	- 1,50 %
TOTAL	26 538	24 986	25 916	+ 6,21 %
TOTAL GÉNÉRAL (Collectes + déchèteries)	64 596	63 177	64 294	+ 2,13 %
TOTAL DÉCHETS ÉLIMINÉS (au sens Grenelle = OMR + Tout-Venant + Volumineux)	26 508	26 118	26 429	+ 1,49 %

> Déchets ménagers collectés en 2013



> Déchets reçus en déchèterie en 2013 - 26 538 tonnes



6.2 Le recyclage

Le taux de refus est passé à 11,20 % en 2013, soit une augmentation de 2,5 points par rapport à 2012. Ce sont 631 tonnes qui sont enfouies en ISDND d'Amailoux

Les quantités réellement recyclées sont les suivantes :

Déchets valorisés		En tonnes
Verre ménagers (entrée Saint-Gobain)		3 551 t
Emballages ménagers (Sortie centre de tri SVL)	Acier	217 t
	Aluminium	12 t
	Cartons	844 t
	Briques alimentaires	101 t
	Plastiques	564 t
	Journaux / Magazines / Revue	3 240 t
	Gros de magasin	26 t

6.3 Respect des objectifs réglementaires de prévention et de recyclage

La Loi Grenelle I du 3 août 2009 fixe des objectifs de prévention et de recyclage des DNA (Déchets Non Dangereux) :

- réduire la production par habitant d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA*) de 7 % entre 2008 et 2013 ;
- orienter vers le recyclage 45% des Déchets Ménagers et Assimilés en 2015 (35 % en 2012) ;
- recycler 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2012 ;
- réduire de 15 % la quantité de Déchets Non Dangereux stockés et incinérés à l'horizon 2012 (au niveau départemental).



* les OMA sont constitués de l'ensemble des déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, hors encombrants et volumineux et hors cartons commerciaux du centre-ville et les vêtements, soit en 2013 : 37 550 tonnes.

La production de déchets était en 2008 de 654 kg/an/hab de DMA dont 398 kg/an/hab d'OMA, pour une population légale de 102 064 habitants sur la CAN en 2008. Ces chiffres sont respectivement en 2013 de 622,76 kg/an/hab de DMA dont 362 kg/an/hab d'OMA pour une population de 103 725 habitants (population INSEE 2011). En 5 ans, la réduction des OMA a donc atteint 9,04 %, et le tonnage par habitant est conforme à la moyenne nationale attendue en 2013 (soit 2,04 % de mieux que les objectifs réglementaires), malgré la prise en compte de la collecte des fermentescibles à Niort et Chauray.

En considérant les inertes collectés en déchèteries comme non valorisés, le taux de recyclage global est de 57,09 % (36 880 tonnes des 64 596 tonnes collectées hors déchets des activités économiques). Si l'on considère les inertes comme valorisés, ce taux de recyclage atteint 66,66 % bien au-delà des 45 % préconisés par la loi en 2015.

Cependant, les performances de recyclage sont en baisse pour les emballages (1 738 tonnes, soit 16,75 kg/an/hab pour un objectif de 18 kg/an/hab attendu au niveau national en 2013), et pour le verre (34,2 kg/an/hab pour un objectif de 35 kg/an/hab attendu au niveau national en 2012).

Les données concernant les emballages sont toutefois à relativiser car il s'agit de tonnages réellement valorisés (sortie centre de tri), alors que les objectifs nationaux s'entendent en entrée de filière (en englobant les refus de tri).

La prestation de valorisation organique des OM réalisée par la SEML du Pays mélusayen a permis de contribuer à l'objectif départemental de baisse de 15 % de l'enfouissement des déchets non dangereux (DND).

La CAN poursuit en parallèle ses efforts de diminution des DND envoyés en unité de traitement, sachant que la hausse des tonnages entre 2012 et 2013 s'explique par l'impossibilité de valoriser l'ensemble du bois (cf. paragraphe 6.1).

7. ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

7.1 Modalités d'exploitation

Durant l'année 2013, la cellule administrative a organisé quatre conseils d'exploitation de la Régie des Déchets Ménagers, à raison d'un par trimestre soit :

- le 11 février,
- le 3 juin,
- le 9 septembre,
- le 9 décembre.

L'Atelier Mécanique

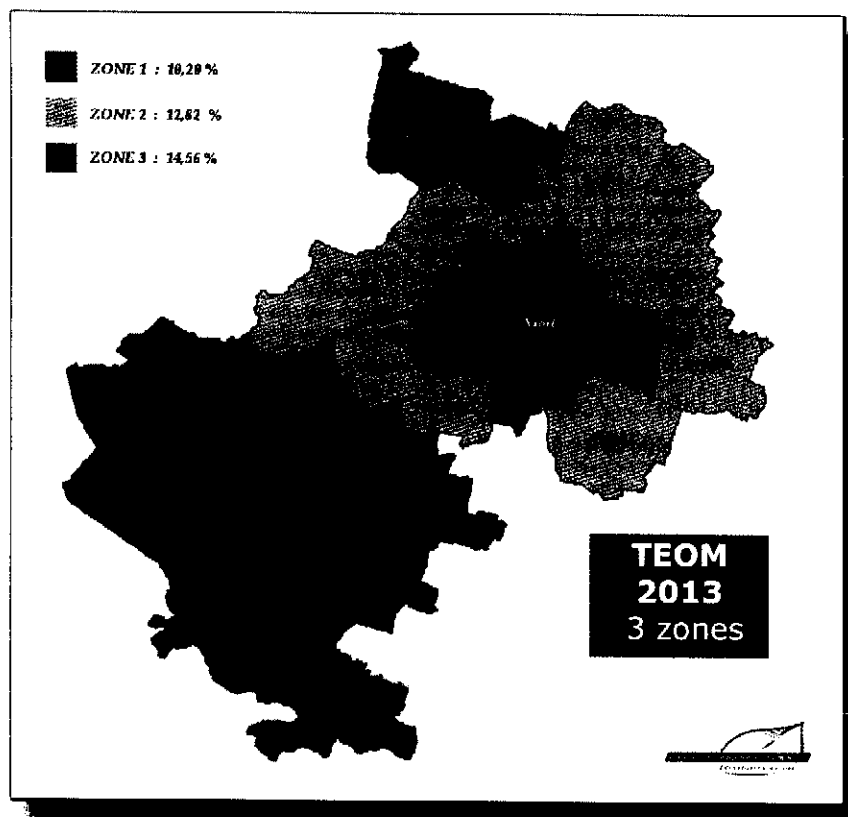
Depuis février 2007, la gestion de l'atelier mécanique est assurée par le service Aménagement et Patrimoine, et budgétairement, relié à la Régie des Déchets Ménagers.

Pour 2013, les dépenses du garage s'élèvent à 845 743 €.

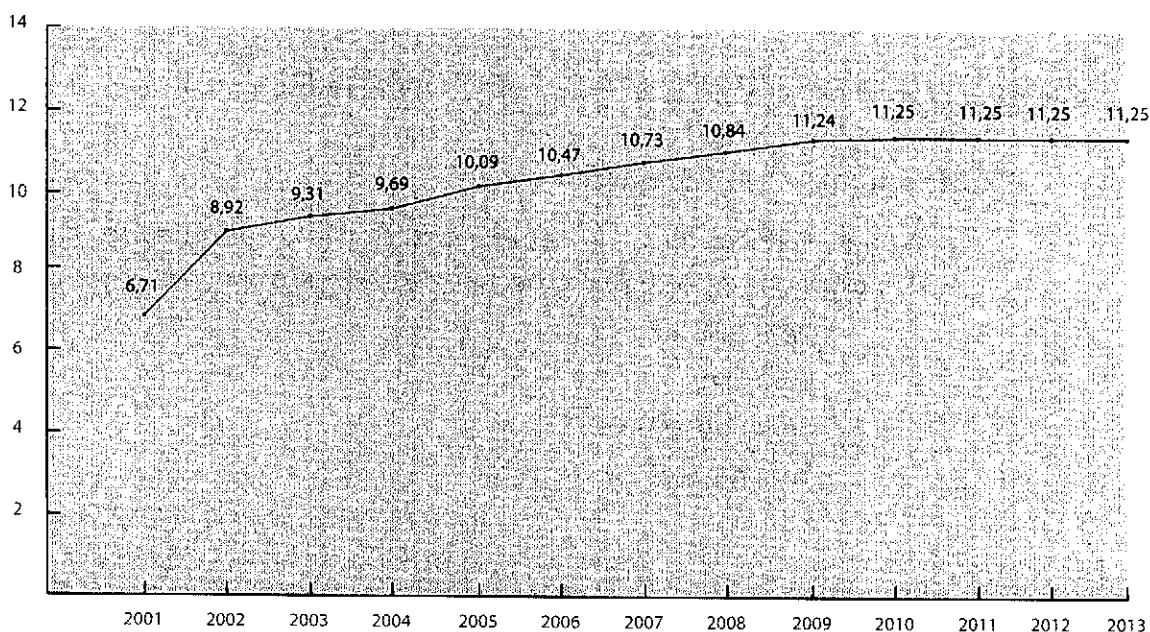
7.2 La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Trois zones de taux en 2013 :

> Taux
Inchangés
en 2013



> Evolution du taux
moyen de la TEOM



7.3 Montant annuel des prestations

> Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

PRESTATION	PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL
Fourniture EPI	ELIS	47 900 €
Reprise papiers / Cartons / JRM	Loca Recuper	40 000 €
Transport verre (>30/06)	Fontan	23 800 €
Gardiennage déchèterie	OSS	126 000 €
Reprise traitement bois	Rouvreau	50 000 €
Collecte traitement DDS Reprise emballages souillés	SNAM	50 000 €
Transport + tri des emballages	SVL - Brangeon	1 117 800 €
Traitement + Transport DMA	SEML - SITA - SVO - SITM	1 189 350 €
	SEML - SITM	1 091 400 €

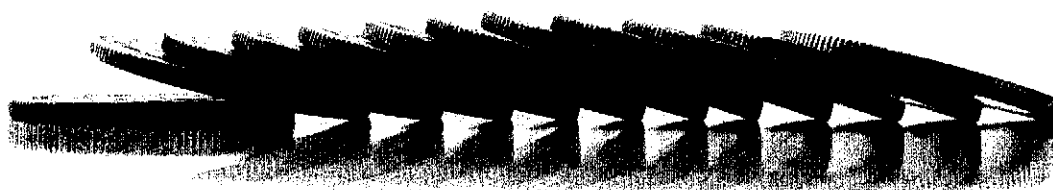
En 2013, 2 274 mandats et 458 titres ont été traités avec un bilan en terme de délai global de paiement détaillé dans le tableau ci-après :

> Délai moyen des mandatements - en jours

	Délais mandatement	Délais trésorerie
Délai moyen mandatement	17	4
Délai réglementaire 2013	20	10

En 2013, la Régie des Déchets Ménagers a participé au groupe de travail sur la mise en place du projet DEFI (Dématérialisation Financière) qui doit permettre de ne fonctionner qu'en flux numérique avec la Trésorerie.

Le service Régie des Déchets Ménagers faisait partie des services test avant la mise en place.



7.4 Montant annuel des dépenses et recettes

> Compte administratif 2013 de la Régie des Déchets Ménagers

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2013	% RÉALISÉ
Charges à caractère général		6 050 607,76 €	87,64 %
Charges de personnel		5 584 392,28 €	99,92 %
Dotations aux amortissements		1 532 932,20 €	86,31 %
Autres dépenses (intérêts emprunts, virement section investissements)		46 654,51 €	0,94 %
TOTAL	19 256 414,10 €	13 214 586,75 €	68,62 %
RECETTES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2013	% RÉALISÉ
Subvention et participations (sans emplois exceptés, C2C, éco-emballages, REP...)		1 127 479,76 €	112,75 %
TEOM		12 991 932 €	100,28 %
Prestations services extérieurs (sans produits sous contrat affective, redevance spéciale)		2 149 545,63 €	111,58 %
Autres recettes (quote-part, subventions, émissions résultat...)		131 967,16 €	3,91 %
TOTAL	19 256 404,10 €	16 400 924,55 €	85,17 %
RÉSULTAT 2013		3 186 337,80 €	

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2013	% RÉALISÉ
Études et terrains		43 207,18 €	1,30 %
Matériel de transport		1 702 461,99 €	65,58 %
Autres matériels		446 628,66 €	43,07 %
Travaux, agencements, installations		1 574 323,21 €	16,79 %
Subventions d'équipement		12 228,80 €	39,41 %
Autres: participation, OP d'ordre...		741 547,88 €	92,13 %
TOTAL	17 160 657,89 €	4 520 397,72 €	26,34 %
RECETTES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2013	% RÉALISÉ
Amortissements		1 532 932,20 €	86,31 %
FCTVA		415 341,45 €	41,71 %
Autres		979 027,23 €	93,05 %
Réserves + Dotations		2 000 000 €	100 %
Résultat d'investissement reporté		-	-
Autofinancement		-	-
TOTAL	17 160 657,89 €	4 927 300,88 €	28,71 %
RÉSULTAT : besoin de financement		406 903,16 €	



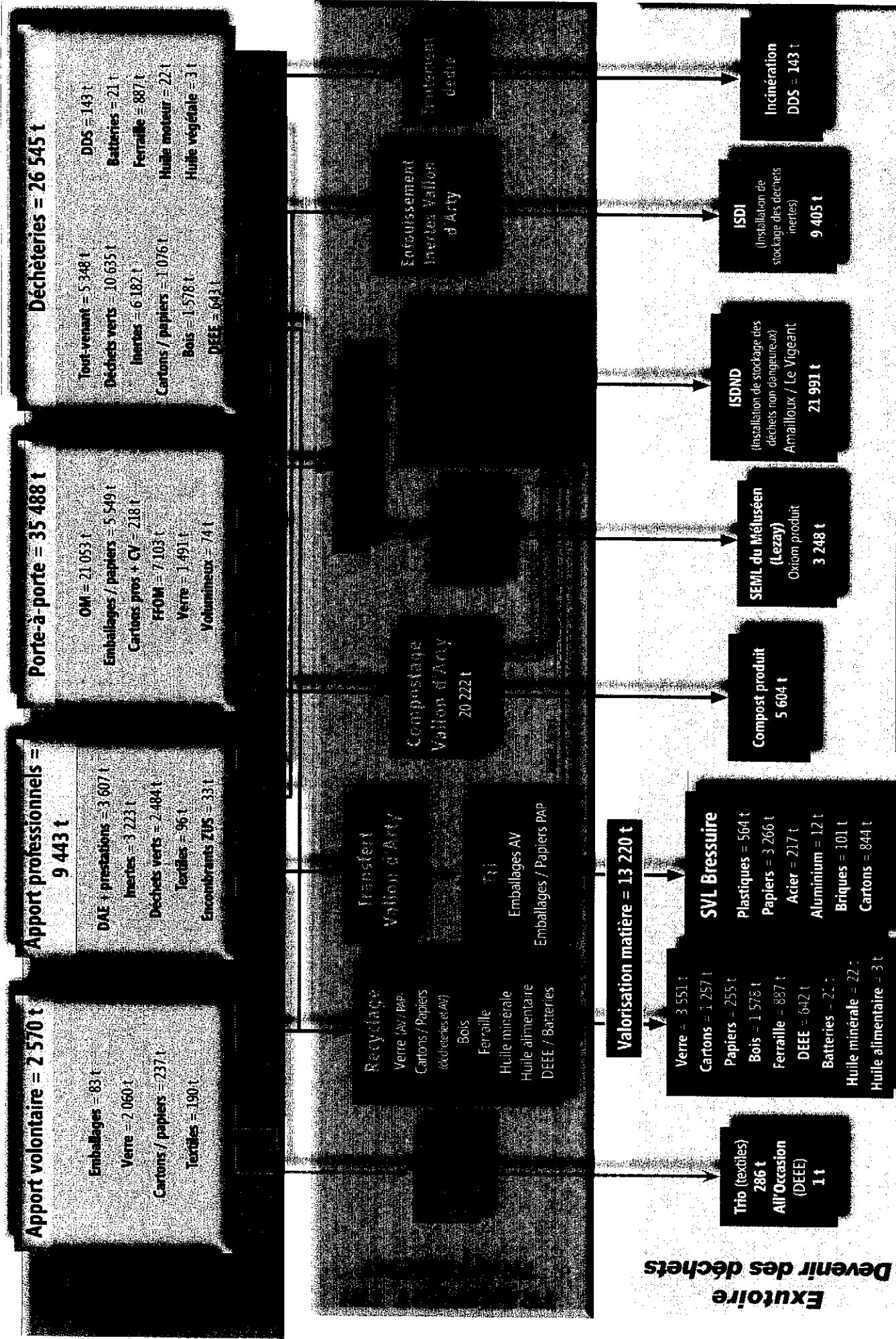
ANNEXES

Synoptique et tarifs

DÉCHETS

2013

> Synoptique des flux des déchets traités en 2013



DAE : Déchets d'Activités des Entreprises - AV : Apport Volontaire - PAP : Porte-à-Porte - DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 FFOU : Fraction Fermentescible des Ombres Minimales - CV : Centres-Villes - DDS : Déchets Diffus, Spécifiques - DIB : Déchets Industriels Banals

SCANDINAVIAN DECORATION

1918

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

DES ORDURES MÉNAGÈRES

SYNTHÈSE 2013

Avec 151 agents permanents, contractuels et statutaires, le service gère en régie directe, les collectes, les collectes sélectives, les déchèteries. Le tri, les transports et le traitement des déchets ultimes sont assurés par des prestataires dans le cadre de marchés publics.

Partant du principe que le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'est pas produit, la CAN a mis en œuvre un important programme de prévention des déchets en développant le compostage individuel et en adhérant au Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

La prévention

La CAN distribue un kit prévention aux nouveaux arrivants de la CAN regroupant un stop pub, une réglette de tri et un guide du tri, en même temps que le calendrier de collecte.

Le compostage individuel

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a la possibilité de valoriser ses biodéchets.

Les couches lavables

Les subventions apportées par la CAN permettent de diminuer le coût d'acquisition pour les jeunes enfants, ce qui rend leur utilisation économiquement intéressante et justifiée au niveau environnemental et sanitaire.

Les collectes

La collecte du verre est fiabilisée et sécurisée par l'acquisition d'une benne à chargement gravitaire, qui intervient désormais sur l'ensemble des secteurs de Niort.

Afin de solutionner les derniers points noirs en matière de collecte des impasses nécessitant une marche arrière pour les bennes usuelles (pratique accidentogène déconseillée par la Recommandation R 437 de la CRAM), la régie a fait l'acquisition en 2013 de deux mini-bennes de 3,5 t et de 7,5 t de PTAC.

La collecte des volumineux est organisée à la demande sur l'ensemble du territoire de la CAN.

Les déchèteries

La déchèterie de la Grande Paloube au Vanneau-Irleau a été mise en service en juillet 2013. La fermeture simultanée de celle d'Amuré a permis de proposer aux usagers un meilleur service (plus d'horaires d'ouverture, plus de filières de tri).

Mise en service de plateformes de déchargement au sol des déchets verts et inertes sur les déchèteries d'Echiré, Prin-Deyrançon et d'Aiffres pour réduire la gêne aux usagers occasionnée par la mise en œuvre obligatoire de garde-corps en haut de quai.

Le traitement des déchets

Suite au nouvel appel d'offres, la CAN a confié le traitement des déchets non dangereux à la SEML du Pays Mélusayen à compter de juillet 2013.

La SEML traite les OM à la chaux pour produire un amendement calcique, l'oxyom, valorisé en agriculture.

Le reste des déchets (tout-venant des déchèteries, déchets d'activité des entreprises) et les refus du process sont envoyés en enfouissement sur l'ISDND d'Amailloux, en sous-traitance confiée à l'entreprise SITA.

Traitement 2013 en tonnes	
Enfouissement	21 991
Déchets compostables	20 222
Recyclables traités	13 220
Oxalor	8 779

Les objectifs du Grenelle

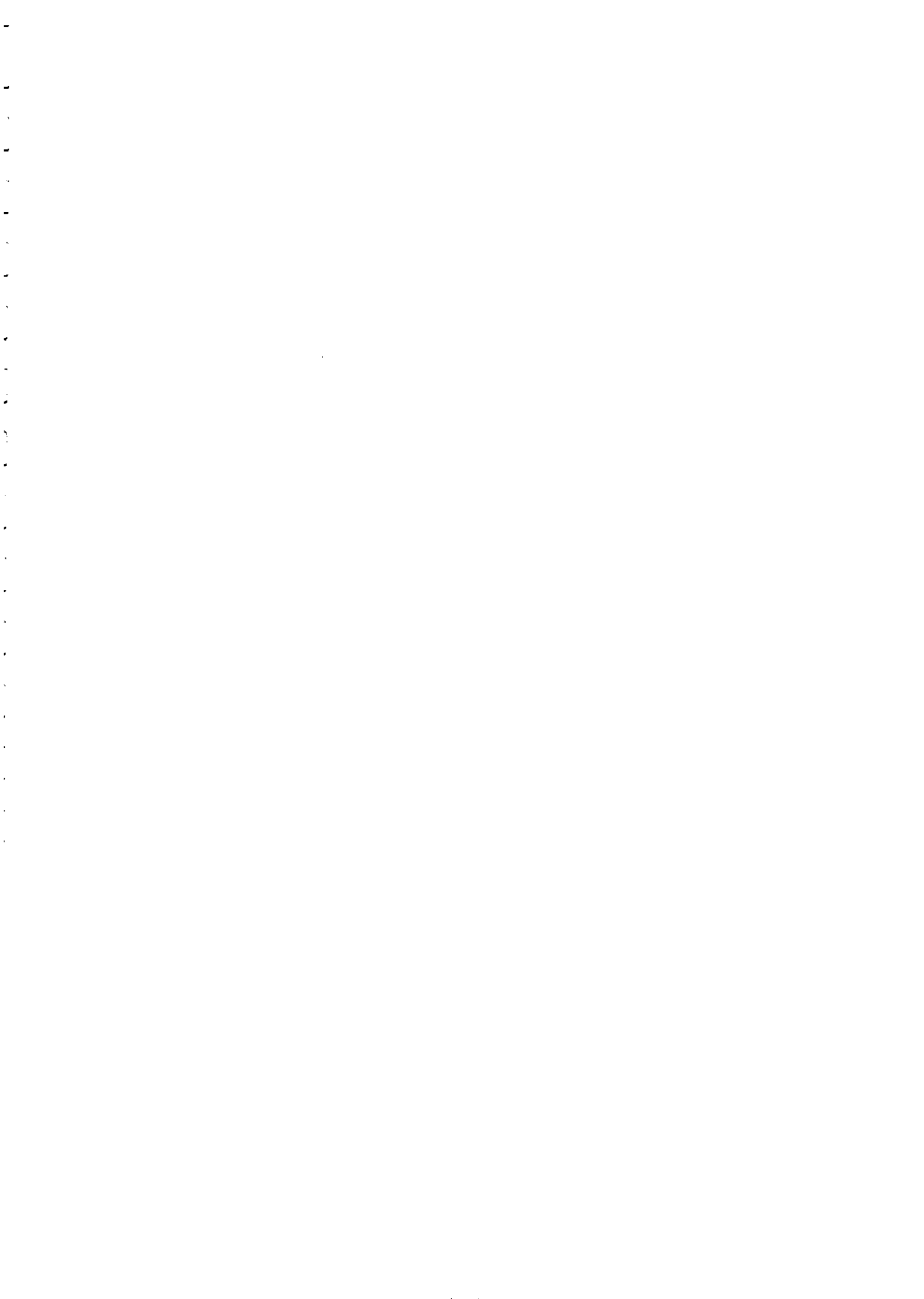
La baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées (déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire y compris les fermentescibles) représente 9,1 % depuis 2008, pour un objectif réglementaire de 7 % en 5 ans.

Les taux de recyclages sont conformes à ceux attendus par la loi :

- taux de recyclage global de 56,4 % (pour 45 % attendus en 2015) ;
- emballages : 16,75 kg/hab/an (pour 18 kg/hab/an attendus en 2012) mais ce ratio ne prend pas en compte les refus de tri normalement comptabilisés en entrée de filière ;
- verre : 34,2 kg/hab/an (pour 35 kg/hab/an attendus en 2012).

Les indicateurs financiers de la Régie des Déchets Ménagers

La Régie des Déchets Ménagers gère un budget annexe dont les recettes sont issues principalement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les taux n'ont pas évolué depuis 2009.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

140, rue des Equarts

49100 NIORT

79027 NIORT CEDEX

Tel. : 05-17-38-79-00

www.agglomeration-niortais.fr

SOCIÉTÉ DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tel. : 05-17-38-80-93

Fax : 05-17-38-79-29

 N° Vert 0 800 33 54 68

Communauté d'Agglomération du Niortais

Territoires de vie